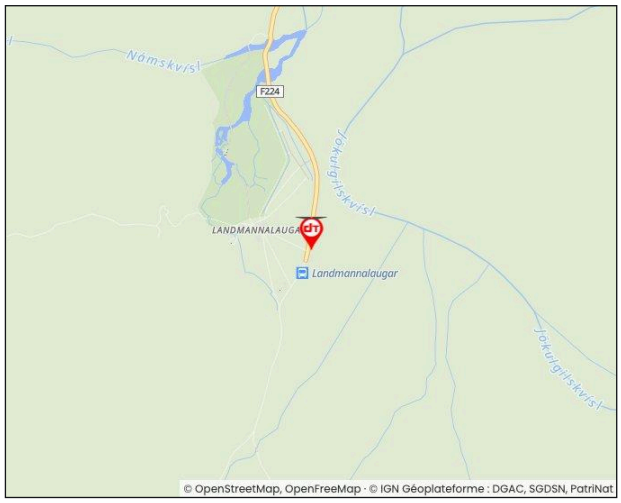
Landmannalaugar, Lakagígar, Mjóifjörður (fjord), Reynisfjara, Skaftafell, Myvatn, Askja...

Insolite · Islande

Coordonnées GPS	63.99006, -19.05801
Altitude	590 m
Hauteur maximale	100 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Aéroport de Skálavatn 19 km, direction NE · spot 20 m plus bas
Référence du spot	302817



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	08:50	09:50	16:12	17:13	6 h 22	09:50–11:56 · 14:06–16:12
Mer. 18 nov.	08:52	09:53	16:09	17:11	6 h 16	09:53–12:05 · 13:57–16:09
Jeu. 19 nov.	08:55	09:57	16:07	17:08	6 h 10	09:57–12:16 · 13:47–16:07

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aéroport de Skálavatn	Aérodrome	19 km, direction NE	610 m

Description

One week trip to Iceland, in September Different locations (with 4x4) : - Start to 01:37 => Landmannalaugar - 01:38 to 02:01 => Skaftafell - 02:02 to 03:17 => Lakagígar - 03:18 to 03:36 => Reynisfjara - 03:37 to 03:58 => Lakagígar road (fording F206) - 03:59 to 04:07 => Mjóifjörður (fjord) - 04:08 to 04:09 => Myvatn (Krafla) - 04:10 to 04:24 => Mjóifjörður (fjord) - 04:25 to 04:32 => Myvatn - 04:33 to 04:57 => Askja - 04:58 to 05:30 => Myvatn - 05:31 to 05:50 => Lakagígar road (F207) - 05:51 to 06:01 => Askja road (F910) - 06:02 to 06:49 => Lakagígar road (F207) - 06:50 to End => Askja road (F910 with fording)

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=302817

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=63.99006&lon=-19.05801
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.